



Belvédère

LE TRIBUNAL DE COMMERCE ACCORDE UN DELAI POUR LA REUNION DE LA L'ASSEMBLEE GENERALE DEVANT STATUER SUR LES COMPTES 2008

Beaune, le 08 mai 2009

La Société Belvédère informe ses Actionnaires que le Tribunal de Commerce de DIJON a, par ordonnance en date du 5 mai 2009, accordé à la société Belvédère un délai supplémentaire ce, jusqu'au 30 septembre 2009, pour réunir son Assemblée Générale à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.